

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315117-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 2 février 2023

Affiché le 2 février 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JANVIER 2023
SEANCE DU 23 JANVIER 2023**

Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Luc MONNET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Benjamin CAILLIERET, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Patrick VALOIS.

OBJET : Création de 17 postes permanents dans le cadre du renforcement des dispositifs d'aide à l'Autonomie et du plan de sobriété de la collectivité

Vu le rapport DRH/2023/38

Vu l'avis en date du 16 janvier 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- de créer 10 postes permanents à temps complet au tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessous, pour un coût global annuel de 532 200 € ;
- de créer 7 postes permanents à temps complet au tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessous, pour un coût global annuel de 363 733 € ;

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre
A	Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux	10
B	Techniciens territoriaux	Techniciens principaux de 2ème classe	3
B	Techniciens territoriaux	Techniciens principaux de 1ère classe	4

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 21.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ROUSSELLE et Monsieur WAYMEL.

Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et FAUCHILLE, ainsi que Messieurs BRICOUT et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 28.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	72
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	72 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 23 janvier 2023

OBJET : Création de 17 postes permanents dans le cadre du renforcement des dispositifs d'aide à l'Autonomie et du plan de sobriété de la collectivité

- Aide à l'autonomie :

Le Département a l'obligation réglementaire de traiter les dossiers APA sous 60 jours. Sur l'ensemble des territoires du Département, le délai de traitement est bien supérieur, pouvant même atteindre 103 jours dans l'Avesnois.

La procédure APA prévoit, lorsque le dossier usager est complet, qu'une visite à domicile soit planifiée par le service planification de la Direction Autonomie (de la Direction des Equipes de Territoire Autonomie) et assurée par un Evalueur Médico-Social (EMS) affecté en Pôle Autonomie.

Suite à la Mission d'information et d'évaluation relative à l'APA, le Président, en séance plénière du 26/09/2022, a validé le recrutement de 10 nouveaux EMS pour les affecter prioritairement sur l'activité d'évaluation des dossiers en territoire afin de réduire massivement le délai de traitement.

La répartition tient compte de 4 critères permettant de l'objectiver :

- Le délai de traitement de l'APA ;
- Le potentiel actuel de traitement de dossiers en lien avec l'effectif présent en territoire ;
- La charge de traitement sur les agréments d'accueillants familiaux ;
- L'évolution de la population + de 60 ans.

Il est donc proposé de répartir 8 postes sur l'ensemble des territoires, ainsi que 2 postes volants (1 pour le Sud du Département et 1 pour le Nord) affectés au siège à la Direction des équipes de Territoire Autonomie au sein de la DGA Autonomie. Ces 2 postes viendront en soutien des territoires pour résorber les reliquats de dossiers à traiter et pour absorber si besoin les évaluations liées à la généralisation de l'APA accélérée sur tous les territoires.

- Équipe énergie dans le cadre du plan sobriété de notre collectivité :

En novembre 2019, le Conseil départemental du Nord a choisi de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique et solidaire ambitieuse : Nord durable. La concrétisation de l'ambition inscrite dans la délibération cadre Nord durable s'est traduite par le vote, le 28 septembre 2020, du plan Nord durable, qui décline en 59 actions les 20 engagements adoptés en 2019 en matière d'administration durable et de politiques publiques départementales.

Le plan de sobriété s'inscrit dans le cadre de cette politique.

Ainsi, le Département mobilise des moyens supplémentaires humains pour atteindre les objectifs en matière de sobriété énergétique, notamment la réduction de la consommation énergétique de 10% d'ici 2024.

Aussi, en vue de renforcer ce dispositif mené par la Direction des Bâtiments de la Direction Générale Adjointe Développement Territorial, il est nécessaire de créer :

- 7 postes d'Energy Manager, qui devront être pourvus prioritairement en interne.

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- de créer 10 postes permanents à temps complet au tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessous, pour un coût global annuel de 532 200 € ;
- de créer 7 postes permanents à temps complet au tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessous, pour un coût global annuel de 363 733€ ;

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre
A	Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux	10
B	Techniciens territoriaux	Techniciens principaux de 2ème classe	3
B	Techniciens territoriaux	Techniciens principaux de 1ère classe	4

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	89864446	0	895 933

Christian POIRET
Président du Département du Nord